

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy – 42^e année – N° 14 – Jeudi 9 avril 2020

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Décision

Le Gouvernement,

vu la loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp, RS 818.101), en particulier les articles 7 et 40,

vu l'ordonnance 2 du Conseil fédéral du 13 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) et ses modifications des 16 et 20 mars 2020, vu les articles 60, 91 et 92, alinéa 2, lettres g et p, de la Constitution jurassienne (RSJU 101),

vu l'article 10 de la loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration du 26 octobre 1978 (RSJU 172.11), vu l'article 5, alinéa 2, lettre c, de la loi sur la protection de la population et la protection civile (RSJU 521.1),

vu l'article 23 de la loi sanitaire du 14 décembre 1990 (RSJU 810.01),

attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires d'urgence aptes à freiner drastiquement la propagation du coronavirus (COVID-19),

décide:

1. L'état de nécessité au sens de l'article 60 de la Constitution cantonale est décrété.

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2020

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Judis: 2 janvier, 16 avril, 9 juillet, 23 juillet,
6 août et 31 décembre

Delémont, décembre 2019.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

2. Les visites dans les établissements hospitaliers, dans les établissements médico-sociaux, dans les unités de vie psycho-gériatrique ainsi que dans les institutions de l'action sociale, publics et privés, sont interdites. La direction des établissements et institutions peuvent toutefois, exceptionnellement, autoriser des visites au cas par cas, dans des cas de rigueur.

3. La fermeture des lits d'accueil temporaire, des centres de jour et ateliers (santé, social) est ordonnée à l'égard des personnes externes.

4. Les écoles primaires et secondaires, ainsi que les établissements de formation du domaine postobligatoire, restent fermés jusqu'au 30 avril 2020. Les établissements HE-ARC et HEP BEJUNE ont leurs propres dispositions.

5. L'admission dans les structures d'accueil de l'enfance est limitée aux enfants qui ne peuvent bénéficier d'une solution de garde privée.

La priorité est donnée aux enfants de personnes mobilisées dans la lutte contre le coronavirus, notamment dans le domaine de la santé et du social, ainsi que pour les enfants dont le placement est ordonné ou recommandé par les autorités ou les services sociaux.

Une priorité de deuxième ordre est donnée aux enfants dont les deux parents ou le parent seul travaillent dans des domaines liés aux produits et aux activités de première nécessité, notamment le personnel actif dans la distribution de produits de première nécessité, la banque et la poste. Le même niveau de priorité s'applique si les parents ou le parent seul sont mobilisés par l'armée ou la protection civile dans le cadre de la lutte contre le coronavirus.

Le Service de l'action sociale statue sur l'admission des enfants dans les structures d'accueil.

Les structures d'accueil ne peuvent employer des personnes particulièrement à risque.

6. Les commerces vendant des denrées alimentaires ou des biens de consommation courante peuvent être ouverts de 6 heures à 20 heures. Sont réservés les commerces bénéficiant déjà d'horaires élargis.

En cas de forte affluence ou de regroupement de clients, les commerces prennent des dispositions

pour filtrer les clients et les faire attendre à l'extérieur du bâtiment, dans une file en respectant une distance de minimum 2 mètres entre les personnes.

Les commerces vendant des denrées alimentaires ou des biens de consommation courante et offrant en plus d'autres biens ou services peuvent rester ouverts à condition de n'offrir que les denrées alimentaires ou des biens de consommation courante.

7. Le Département auquel est rattaché le Service de l'économie et de l'emploi est compétent pour ordonner la fermeture d'une entreprise ou d'un chantier en application de l'article 7d, alinéa 3, de l'ordonnance 2 du Conseil fédéral du 13 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19).
8. Tous les rassemblements publics, privés ou religieux de plus de 5 personnes, à l'intérieur comme à l'extérieur, sont interdits, sous réserve des points suivants:
 - les ménages de plus de 5 personnes;
 - les réunions professionnelles strictement nécessaires.

La tenue des assemblées communales, des séances des conseils généraux ou de conseils de ville est suspendue.

Le Gouvernement peut exceptionnellement autoriser des rassemblements aux mêmes conditions que celles prévues à l'article 7 de l'ordonnance 2 du Conseil fédéral du 13 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19).

9. A partir du jeudi 9 avril 2020 à midi, l'accès au site de l'étang de la Gruère est interdit au public. L'interdiction porte sur la totalité des immeubles feuilletés N^{os} 648 et 731 du ban de Saignelégier-Saignelégier ainsi que sur les deux parkings publics situés sur l'immeuble feuillet N° 597 du ban de Saignelégier-Saignelégier (au sud de La Theurre pour l'un et au sud de la scierie pour l'autre). L'exploitation agricole et forestière usuelle, les travaux d'entretien du site de même que l'accès garanti à d'autres ayants droits demeurent réservés.
10. De façon générale, tous les guichets des administrations cantonale et communales sont en principe fermés. Des exceptions peuvent être autorisées par les chefs de départements, respectivement par les autorités communales compétentes, afin de garantir les services impératifs à la population. Les contacts par télécommunication (téléphone, courrier électronique, etc.) ou par courrier sont à privilégier.
11. Les responsables des commerces et d'établissements publics encore en fonction affichent, de manière bien visible, les mesures d'hygiène ainsi que de protection générale et individuelle recommandées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home.html>).
12. Les entreprises, les administrations et les institutions sont exhortées à ne demander des certificats médicaux pour l'absence de leurs employés qu'à partir du 11^e jour d'absence.
13. La population est instamment invitée, dans toute la mesure du possible, à réduire les contacts sociaux physiques, à respecter strictement les consignes d'hygiène recommandées par l'Office fédéral de la santé publique et, en cas de difficultés respiratoires, de toux ou de fièvre, à rester chez elle.
14. En présence de risques particuliers, les autorités cantonales se réservent la possibilité de prendre des mesures plus strictes.

15. La présente décision déploie ses effets immédiatement, jusqu'à sa levée par le Gouvernement. Elle annule et remplace la décision du 23 mars 2020.

16. La population est rendue attentive aux conséquences pénales d'une non-observation de la présente décision, pouvant aller jusqu'à une amende de 10 000 francs (art. 83, al. 1, lettre j, LEp). Sont réservées les autres dispositions pénales applicables.

17. La présente décision peut faire l'objet d'un recours par écrit devant la Cour administrative du Tribunal cantonal du canton du Jura (Le Château, 2900 Porrentruy) dans les trente jours à compter de sa notification (art. 121 Cpa). Le recours doit contenir un exposé concis des faits, des motifs et des moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant sont joints au recours. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours.

18. Un recours dirigé contre la présente décision est dénué d'effet suspensif.

19. Un recours contre le retrait de l'effet suspensif peut être adressé par écrit devant la Cour administrative du Tribunal cantonal du canton du Jura (Le Château, 2900 Porrentruy) dans les dix jours à compter de sa notification (art. 121 Cpa). Il est pour le surplus renvoyé au point 6 ci-dessus.

20. La présente décision est publiée au Journal officiel et sur le site internet de la République et Canton du Jura.

Delémont, le 7 avril 2020

Au nom du Gouvernement
Le président: Martial Courtet
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

**Arrêté
portant octroi d'un crédit supplémentaire
visant à soutenir les personnes qui peuvent
bénéficier d'une mesure cantonale en faveur
des demandeurs d'emploi (mesure liée
au COVID-19)**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 60 de la Constitution cantonale¹, vu l'article 57, alinéa 4, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales²,

vu la loi du 6 décembre 2000 sur les mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi (LMDE)³,

vu la nécessité de prendre des mesures d'urgence pour atténuer l'impact économique des mesures prises pour lutter contre la propagation du COVID-19,

arrête:

Article premier Un crédit supplémentaire de 115 000 francs est accordé au Service de l'économie et de l'emploi.

Art. 2 Il est destiné à financer l'intégration, dans le système des programmes d'occupation cantonaux (POC), des personnes qui, entre le 17 mars 2020 et le 30 juin 2020, sont disponibles pour débiter un POC suite à la fin de leur droit aux prestations de l'assurance-chômage, au terme de leur activité indépendante ou au terme d'une mesure d'insertion.

Art. 3 ¹ Ce montant est entièrement pris en charge par l'Etat.

² Il est imputable au budget 2020 du Service de l'économie et de l'emploi, rubrique 305.3510.00.

Art. 4 Le Service de l'économie et de l'emploi est chargé de la mise en œuvre du présent arrêté.

Art. 5 Pour le surplus, le Département de l'économie et de la santé est habilité à régler les modalités de détail.

Art. 6 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 27 mars 2020

Au nom du Gouvernement
La vice-présidente : Nathalie Barthoulot
La chancelière : Gladys Winkler Docourt

1) RSJU 101
2) RSJU 611
3) RSJU 837.04

Département de l'intérieur

Composition et compétence à raison du lieu des commissions de conciliation en matière de bail (2016-2020)

Suite à la nomination d'un nouveau membre par l'organe compétent, la commission de conciliation en matière de bail du district de Porrentruy sera composée de la manière suivante, **à partir du 1^{er} avril 2020** :

Commission de conciliation en matière de bail du district de Porrentruy

Composition :

Président : M. Jean-François Kohler, Courgenay

Vice-présidente : M^{me} Christel Theurillat, Porrentruy

Secrétaire : M^{me} Fabienne Villard Mertz, Bure
(en remplacement de M^{me} Jacqueline Galvanetto, Alle)

Secrétaire suppléante : M^{me} Annabelle Sanchez, Porrentruy
(en remplacement de M^{me} Fabienne Villard Mertz, Bure)

Assesseurs « locataires » : M. Jean-Jacques A Marca, Courgenay ;
M^{me} Aline Burkhalter, Vendlincourt ;
M^{me} Christine Mbaye, Porrentruy

Assesseurs « bailleurs » : M. Jean-Claude Lapaire,
Clos du Doubs (Saint-Ursanne) ;
M. Olivier Migy, Cœuve ;
M. Marco Vermeille, Porrentruy

Communes rattachées : Toutes les communes du district de Porrentruy

Adresse : Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy

Delémont, le 27 mars 2020.

La Ministre du Département de l'intérieur :
Nathalie Barthoulot.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Delémont

Entrée en vigueur de la modification de l'arrêté fixant le tarif de l'eau

La modification susmentionnée, adoptée par le Conseil de Ville de Delémont le 27 janvier 2020, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 26 mars 2020. Réuni en séance du 6 avril 2020, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} février 2020. L'arrêté ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Au nom du Conseil communal
Le président: Damien Chappuis.
La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le Centre de Compétence Delta (CCD), un poste d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Elaborer des démarches pédagogiques différenciées qui répondent aux troubles du développement (dysphasie dyspraxie). Avec les parents et les enseignant-e-s ordinaires, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'expression orale, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste de titulaire comprenant 28 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Porrentruy.

Profil: MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention «Postulation CCD», au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 30 avril 2020**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour une structure de soutien primaire, un poste d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e (contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste de titulaire comprenant 28 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Porrentruy.

Profil: MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention «Postulation structure de soutien EP», au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 30 avril 2020**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement annonce sa décision de fournir une nouvelle

Accréditation à un-e logopédiste diplômé-e lui permettant de facturer des mesures pédago-thérapeutiques à charge du Service de l'enseignement

Mission: Contribuer, au travers de sa discipline, au bon état de santé des personnes en consultation, ainsi que favoriser l'éveil, la communication et le langage oral et/ou écrit des patients. Participer aux échanges nécessaires d'informations relatifs à l'évolution des patients. Gérer le suivi administratif des dossiers.

Exigences: Etre titulaire d'un master universitaire, d'une expérience professionnelle de base et, au plus tard au moment de l'octroi de l'accréditation, d'une autorisation de pratique délivrée par le Service de la santé, conformément à l'ordonnance concernant l'exercice des professions de la santé.

Taux d'activité: 100% (le poste peut être partagé).

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2020 ou à convenir.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Emilie Godbille, logopédiste-conseil pour le Service de l'enseignement (032 420 54 46).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait

du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Demande d'accréditation » à M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 8 mai 2020**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Basse-Allaine un poste d'

Enseignant-e primaire

(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 10 leçons hebdomadaires au degré 5P.

Profil: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire / Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020.

Lieu de travail: Courchavon.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Basse-Allaine, M^{me} Hildegard Lièvre au 032 466 39 58.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à du président de la Commission d'école, Alexis Choffat, Les champs devant la Ville 146, 2922 Courchavon, **jusqu'au 30 avril 2020**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Courrendlin, des postes d'

Enseignant-e primaire

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité et type de contrat: Contrat de durée déterminée d'une année: 12 à 14 leçons dans les degrés 1-2P. Contrat de durée déterminée de deux années: 14 à 18 leçons au degré 8P, 16 à 18 leçons dans les degrés 6-8P. Contrat de durée indéterminée (les titulaires sont candi-

dat-e-s d'office): 28 leçons dans les degrés 5-6P, 28 leçons dans les degrés 7-8P, 14 à 17 leçons dans les degrés 3-8P, 14 à 17 leçons dans les degrés 3-8P.

Profil: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire / Classe 13 / taux rétribution de 95% pour les degrés 1-2P.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020.

Lieu de travail: Ecole primaire de Courrendlin et/ou Rebeuvelier.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courrendlin, M. Jacques Widmer au 032 435 57 07.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile). La lettre de motivation précisera clairement le ou les postes souhaités.

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la Direction de l'EP Courrendlin, M. Jacques Widmer, Rue du 23-Juin 44, 2830 Courrendlin, **jusqu'au 30 avril 2020**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire du Noirmont, des postes d'

Enseignant-e primaire

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité et type de contrat: Contrat de durée indéterminée: 21 leçons dans les degrés 1-2P et 2 à 3 leçons dans les 3-8P. Contrat de durée indéterminée (les titulaires sont candidat-e-s d'office): 4 à 8 leçons dans les degrés 3-8P, 2 à 4 leçons dans les degrés 3-8P. Contrat de durée déterminée de deux années: 28 leçons au degré 5P.

Profil: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire / Classe 13 / taux rétribution de 95% pour les degrés 1-2P.

Lieu de travail: Ecole primaire du Noirmont.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire du Noirmont, M. Vincent Eyen au 032 957 66 00.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile). La lettre de motivation précisera clairement le ou les postes souhaités.

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la direction de l'EP du Noirmont, M. Vincent Eyen, Rue des Collèges 2, 2340 Le Noirmont, **jusqu'au 30 avril 2020.**



Pour la rentrée d'août prochain, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts, met au concours un poste d'

Enseignant-e de biologie

(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine des sciences expérimentales aux étudiant-e-s de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 40% à 60%

Profil: Master universitaire dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Connaissance des moyens d'enseignement en lien avec la biologie. Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020
(début des cours: 17 août 2020).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e de biologie », **jusqu'au 24 avril 2020.**

www.jura.ch/sfp



Pour la rentrée d'août prochain, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts, met au concours un poste d'

Enseignant-e de chimie

(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine des sciences expérimentales aux étudiant-e-s de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son

intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 80% à 100%

Profil: Master universitaire dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Connaissance des moyens d'enseignement en lien avec la chimie. Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020
(début des cours: 17 août 2020).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e de chimie », **jusqu'au 24 avril 2020.**

www.jura.ch/sfp



Pour la rentrée d'août prochain, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts, met au concours un poste d'

Enseignant-e de géographie et d'histoire

(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine des sciences humaines aux étudiant-e-s de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 10% à 30%

Profil: Master universitaire dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Connaissance des moyens d'enseignement en lien avec les sciences humaines. Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020
(début des cours: 17 août 2020).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e de géographie et d'histoire », **jusqu'au 24 avril 2020.**

www.jura.ch/sfp



Pour la rentrée d'août prochain, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts, met au concours un poste d'

Enseignant-e de psychologie

(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de la psychologie aux étudiant-e-s de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 10% à 30%

Profil: Master universitaire dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Connaissance des moyens d'enseignement en lien avec la psychologie. Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020
(début des cours: 17 août 2020).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e de psychologie », **jusqu'au 24 avril 2020.**

www.jura.ch/sfp



Pour la rentrée d'août prochain, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts, met au concours un poste d'

Enseignant-e de théâtre

(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine du théâtre aux étudiant-e-s de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 30% à 60%

Profil: Master universitaire dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Connaissance des moyens d'enseignement en lien avec le théâtre. Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020
(début des cours: 17 août 2020).

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e de théâtre », **jusqu'au 24 avril 2020.**

www.jura.ch/sfp



Pour la rentrée d'août prochain, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts, met au concours un poste d'

Enseignant-e d'anglais

(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de l'anglais aux étudiant-e-s de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 60% à 90%

Profil: Master universitaire dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Connaissance des moyens d'enseignement en lien avec l'anglais. Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020
(début des cours: 17 août 2020).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e d'anglais », **jusqu'au 24 avril 2020.**

www.jura.ch/sfp



Pour la rentrée d'août prochain, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts, met au concours un poste d'

Enseignant-e de branches professionnelles ASSC / ASA

(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine concerné aux apprenti-e-s de l'Ecole des métiers de la santé et du social, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'apprenti-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les apprenti-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 40% à 60%

Profil: Bachelor universitaire dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (2-4 ans minimum). Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020 (début des cours: 17 août 2020).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e branches professionnelles ASSC / ASA », **jusqu'au 24 avril 2020.**

www.jura.ch/sfp

Commune de Cœuve

Suite au départ en retraite de la titulaire, les Autorités communales mettent au concours le poste de

Concierge du bâtiment communal, de l'UAPE, de la cuisine de la halle et gestion des locations

Entrée en fonction: 1^{er} août 2020 ou à convenir.

Taux d'occupation: 55%.

Exigences: Permis de conduire et voiture à disposition sont obligatoires; flexibilité.

Salaire: Selon l'échelle cantonale du traitement des salaires, classe 3.

Cahiers des charges: A consulter sur le site internet. Il peut également être transmis par voie informatique sur demande.

Les candidatures doivent être adressées au Conseil communal, avec la mention « Postulation » **jusqu'au 30 avril 2020**, le timbre postal faisant foi. Passé ce délai, plus aucune candidature ne pourra être prise en considération.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur le Maire, Benoît Bleyaert (078 744 73 10).

Conseil communal.

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE



La Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE (HEP-BEJUNE) forme les enseignant-e-s de trois cantons (Berne - partie francophone, Jura et Neuchâtel). Cette haute école déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours, pour la Formation primaire, trois postes de formatrices ou formateurs dans les domaines suivants:

**Sciences de l'éducation de 45% à 50%
Pour le site de Delémont**

**Education numérique de 25% à 30%
Pour les sites de La Chaux-de-Fonds et Delémont**

(2 postes de 10% à 15%, cumulables)

L'annonce détaillée figurant sur notre site internet www.hep-bejune.ch, rubrique « Qui sommes-nous? Offres d'emploi » vous fournira de plus amples informations sur le poste et nos conditions d'engagement.

Délai de postulation: **24 avril 2020**

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: SEOD, Syndicat des communes de la région de Delémont pour l'élimination des ordures et autres déchets

Service organisateur/Entité organisatrice: CSC Arc Jurassien, à l'attention de Christine Sautenet, Grand-Rue 107, CP 66, 2720 Tramelan (Suisse). Téléphone: +41 (0)32 487 35 50. E-mail: info@csc-dechets.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

SEOD, Syndicat des communes de la région de Delémont pour l'élimination des ordures et autres déchets, Rue du Clédar 6, 2800 Delémont (Suisse). Téléphone: +41 (0)32 422 42 16. E-mail: secretariat@seod.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

27.4.2020

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 25.5.2020. **Heure:** 10 h 00.

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

En cas de demande écrite et motivée d'un des soumissionnaires, le délai de dépôt des offres pourra être allongé, notamment en raison d'horaires ou d'effectifs réduits en lien avec la crise du Coronavirus.

1.5 Date de l'ouverture des offres: 25.5.2020

Remarques: L'adjudicateur ne procédera pas à une ouverture publique des offres

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de services

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Catégorie de services CPC:

[16] Services d'enlèvement des ordures et d'élimination des eaux usées; services d'assainissement et services analogues

2.2 Titre du projet de marché

Collecte de déchets urbains combustibles, encombrant combustibles et déchets verts, période 2021-2027

2.3 Référence / numéro de projet

CSC 8.04

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 90511100 - Services de collecte de déchets solides urbains

2.6 Description détaillée des tâches

Le descriptif figure dans les documents d'appel d'offre

2.7 Lieu de la fourniture du service

Toutes les communes du SEOD, sauf ville de Delémont

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 1.1.2021. **Fin:** 31.12.2025

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions: Une fois 2 ans, voir conditions dans les documents d'offre

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Remarques: L'exécution du contrat démarre à compter du 1^{er} janvier 2021, conformément aux documents

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.3 Conditions de paiement

Conformément aux documents

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Conformément aux documents

3.5 Communauté de soumissionnaires

Non admise

3.6 Sous-traitance

Admise selon les conditions de l'offre

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 25.5.2020

Prix: CHF 0.00

Conditions de paiement: Aucun émoluments de participation n'est requis

- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
Français
- 3.11 Validité de l'offre**
8 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
ou à l'adresse suivante: CSC ARC JURASSIEN, à l'attention de Christine Sautenet, Grand-Rue 107, CP 66, 2720 Tramelan (Suisse). Téléphone: +41 (0)32 487 35 50. E-mail: info@csc-dechets.ch
Dossier disponible à partir du: 9.4.2020 jusqu'au 25.5.2020
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations

- 4.2 Conditions générales**
Conformément aux documents d'appel d'offre
- 4.3 Négociations**
Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.4 Conditions régissant la procédure**
Conformément aux lois et documents
- 4.5 Autres indications**
Conformément aux documents
- 4.6 Organe de publication officiel**
Journal Officiel de la République et Canton du Jura
- 4.7 Indication des voies de recours**
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy, Rue d'Airmont 7
Service organisateur/Entité organisatrice: Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse). Téléphone: +41 (0)32 421 96 69. E-mail: as@staehelinpartner.com
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
SIDP, à l'attention de Gregory Pressacco, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy, Suisse. E-mail: gregory.pressacco@sidp.ch

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoluments de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
15.5.2020
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 29.5.2020
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres envoyées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres envoyées après le délai fixé (date du timbre postal) seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:** 4.6.2020
Lieu: Bureau du SIDP
Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches communales
- 1.7 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Oui

2. Objet du marché

- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
Patinoire de Porrentruy / Système de sonorisation de sécurité, Score Board. Inhouse-TV
- 2.3 Référence / numéro de projet**
33900
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45212211 - Travaux de construction de patinoires
- 2.6 Description détaillée du projet**
Projet d'agrandissement, de rénovation et d'assainissement de la patinoire
- 2.7 Lieu de l'exécution**
Patinoire couverte de Porrentruy
Chemin des Bains 23 - 2900 Porrentruy
Parcelles N^{os} 714 et 2397 - Altitude 428 m
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
24 mois depuis la signature du contrat
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Oui
Description des options: Selon descriptif de Pro-engineering
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Oui
Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du

marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur

Les différences dans le type de prix ne constituent pas des variantes

2.12 Des offres partielles sont-elles admises ?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début: 1.8.2020. **Fin:** 25.9.2020

Remarques: Selon planning prévisionnel, sous réserve de l'obtention des autorisations et de l'avancement du chantier

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon les documents d'appel d'offres

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

180 jours à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 9.4.2020 jusqu'au 15.5.2020

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Voir point 3.1, conditions générales de participation

4.2 Conditions générales

Les « Conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de travaux de construction » jointes à la documentation d'appel d'offres s'appliquent

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire et procédure gré à gré

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy Rue d'Airmont 7

Service organisateur/Entité organisatrice: Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse). Téléphone: +41 (0)32 421 96 69. E-mail: as@staehelinpartner.com

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

Installations Photovoltaïque

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV:
45311200: Travaux d'installations électriques,
45212211: Travaux de construction de patinoires,
09331200: Modules solaires photovoltaïques

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication

Prix - Pondération 60%

Organisation pour l'exécution du marché -
Pondération 10%

Solutions techniques proposées dans l'offre -
Pondération 20%

Organisation de base du candidat ou soumissionnaire - Pondération 5%

Références - Pondération 5%

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires

Nom: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont (Suisse)

Prix: CHF 439000.00 avec 7,7% de TVA

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 6.11.2019

Organe de publication: www.simap.ch

Numéro de la publication 1102505

4.2 Date de l'adjudication

Date: 11.3.2020

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 2
